

Patricia Adam

Députée du Finistère

La lettre

Présidente de la Commission
de la défense nationale et des forces armées

Actualité Nationale

Une défense forte et crédible :

La France avait besoin d'une doctrine nouvelle en matière de défense : voici le constat que j'ai défendu en séance lors du débat sur le livre blanc de la défense, à la suite des travaux que j'ai effectués et diligentés au sein de la Commission de la défense chargée d'élaborer ce nouveau document ces 12 derniers mois. La pression du nouveau contexte stratégique le commandait : une crise mondiale durable, la « surprise » des révolutions arabes, le nouveau pivotement américain en Asie, l'armement croissant des puissances émergentes, une contrainte budgétaire accrue en Europe...

Nous conserverons une défense forte, capable de protéger son territoire et ses concitoyens, d'honorer ses obligations internationales, et d'assurer la protection de ses intérêts vitaux en réaffirmant la crédibilité de sa dissuasion nucléaire.

La loi de programmation militaire que nous examinerons à l'automne déclinera les moyens de cette ambition. La précédente a laissé un souvenir amer : des ambitions disproportionnées, des commandes de matériels non honorées, une déflation dogmatique des effectifs... Les Brestois le savent. L'esprit, la méthode, les résultats, tout diffère cette année des errements passés : rédigé dans la concertation, le livre blanc donne un cap réaliste pour notre défense. Notre effort budgétaire restera le même. Les territoires les plus exposés sous la précédente législature ne seront plus sacrifiés.

L'avenir se construit dans la durée :

Dans un monde de peurs et de désordres, le gouvernement a pour boussole l'intérêt général. François Hollande a engagé une transformation de la société dans la durée.

Sur le plan économique, avec le « Pacte de compétitivité » et un crédit d'impôt de 20 milliards pour les entreprises, la loi sur la sécurisation de l'emploi, le gouvernement s'est attaqué à la racine du mal. De plus, le gouvernement a créé la BPI qui aidera les entreprises à trouver des financements que les banques privées ne leur assurent plus et a lancé un plan pour la construction des logements sociaux.

A plus court terme, ont été mis en place : les contrats de génération afin de maintenir les seniors dans l'emploi et embaucher des jeunes en CDI, et enfin, les emplois d'avenir qui aideront les jeunes peu qualifiés à obtenir une première expérience professionnelle avec une formation. A plus long terme, face à la désindustrialisation de la France depuis 10 ans, le Président met en œuvre un plan d'investissements dans le numérique, la transition énergétique, la santé, les grandes infrastructures et les nouvelles technologies, avec un premier financement de 10 milliards qui servira de levier pour en enclencher d'autres.

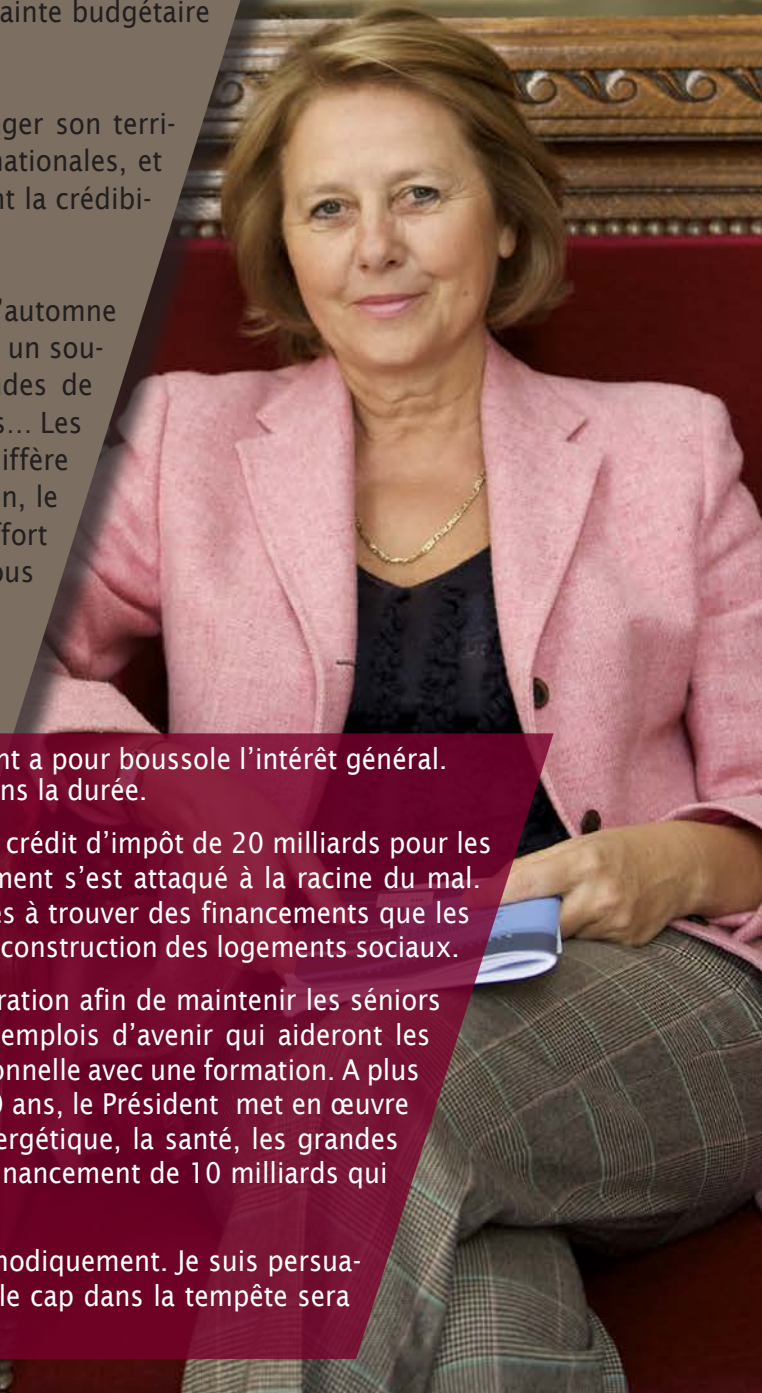
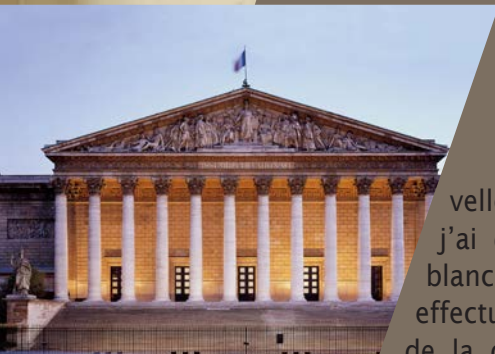
Le redressement du pays ne se décrète pas, il se construit méthodiquement. Je suis persuadée que la capacité du Président de la République à maintenir le cap dans la tempête sera reconnue par nos concitoyens.

Mai

2 0 1 3
LETTRE
.5.

2^{ème} CIRCONSCRIPTION DU FINISTÈRE

BREST (Centre, Saint-Marc, Kérichen, Lambézellec, L'Hermitage, La Cavale blanche), BOHARS, GUILERS, GOUESNOU



Actualité Locale

Lutter pour l'accessibilité de la pointe bretonne : une priorité absolue !

L'accessibilité joue un rôle prépondérant dans l'attractivité d'un territoire. Agissant sur son dynamisme, des infrastructures de transports performantes et structurantes sont de véritables leviers de développement économique.

C'est ainsi que compte tenu de notre périphéricité, l'inscription du port de Brest au réseau central européen des transports (RTE-T) et la construction de la ligne à grande vitesse (LGV) revêtent un caractère prioritaire.

Le réseau central des transports concentrera une grande partie des financements européens pour le développement des infrastructures portuaires.

Le port de Brest dispose d'atouts indéniables pour son rattachement au RTE-T : une position stratégique de part sa localisation géographique unique (au cœur de la façade Atlantique et à l'entrée de la manche), des infrastructures routières et ferroviaires essentielles au développement des liaisons multimodales (Brest pourrait devenir une porte d'entrée importante du continent), un dynamisme bien réel avec un projet de développement et de diversification de ses activités (énergies marines renouvelables) ou encore un projet durable d'autoroute de la mer avec les îles britanniques et le Portugal.

Pour autant, il ne fait pas partie des ports listés au réseau central des Transports par la Commission européenne. Les critères de rattachement exigés sont bien trop restrictifs (le seuil de trafic annuel doit être supérieur à 24 millions de tonnes, le trafic à Brest s'élève à 3 millions..).

Pour une véritable cohésion territoriale, il est impératif que le port de Brest intègre le réseau central RTE-T, tout comme il est essentiel que le projet de lignes nouvelles se réalise et permette enfin d'atteindre l'objectif de mettre Brest et Quimper à trois heures de Paris.

Sur Internet

<http://www.patricia-adam.fr>

Permanence en circonscription

43D rue Branda - BP 21041

29210 Brest cedex 1

Tél : 02 98 33 21 80

Fax : 02 98 33 21 83

patricia.adam-deputee@wanadoo.fr

Accueil et coordination à l'Assemblée Nationale

126, rue de l'Université

75355 Paris cedex 07SP

Tél : 02 98 33 21 80 · Fax : 02 98 33 21 83

padam@assemblee-nationale.fr

Projections

A partir du 17 juin 2013, projets de loi relatifs à la transparence de la vie publique :

Prenant la mesure de la défiance de nos concitoyens vis à vis des politiques, le Gouvernement a présenté en avril dernier deux projets de loi relatifs à la transparence de la vie publique. Ces textes seront discutés à l'Assemblée à partir du 17 juin prochain. Ils annoncent l'obligation de déclaration de patrimoine et d'intérêts, la création d'une haute autorité indépendante chargée de contrôler la véracité des déclarations, le renforcement des sanctions en cas de manquement ou encore l'encadrement des activités professionnelles parallèles à la fonction de parlementaire. Elles vont bien entendu dans le bon sens, celui d'une république exemplaire.

A partir du mercredi 19 juin 2013, projets de loi contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière :

Les pertes fiscales représenteraient un manque à gagner de 1000 milliards d'euros par an pour les Etats membres de l'UE dont 60 à 80 milliards d'euros pour la France. De plus en plus sophistiquée (ex: les sociétés écrans), la fraude fiscale internationale révèle les lacunes de notre dispositif judiciaire. Des limites auxquelles ce projet de loi tentera de répondre en renforçant la poursuite (renforcement des moyens et extension des « techniques spéciales d'enquête » dont la surveillance, l'infiltration, la garde à vue de 4 jours ou encore les perquisitions) et la répression des infractions (passible de 7 ans de prison et 1 M€ pour les cas les plus graves) en matière de délinquance économique, financière et fiscale. Le Gouvernement en fait une priorité.